

Checkservice pour les données de la MO basé sur la plateforme FME Flow – conditions d'utilisation pour un usage externe

Version: mai 2026

1. Préambule

- 1.1. Le canton de Berne, représenté par l'Office de l'information géographique, (ci-après: le canton) met à la disposition des organes externes qui le souhaitent tels que les bureaux de géomètres le checkservice pour les données de la mensuration officielle (MO) basé sur la plateforme FME Flow (ci-après: le service). Les présentes conditions s'appliquent, dès le 1^{er} juin 2026, à toute utilisation du service ainsi qu'à certaines prestations d'assistance fournies dans ce contexte.
- 1.2. Le canton se réserve le droit de modifier les présentes conditions d'utilisation à tout moment, après en avoir informé les usagères et usagers.
- 1.3. Les usagères et usagers peuvent faire part de leurs requêtes, annonces et demandes d'assistance relatives au service à l'organe suivant:

Office de l'information géographique du canton de Berne (OIG)

Adresse électronique: info.agi@be.ch

2. Droit d'utilisation

- 2.1. Le canton accorde aux usagères et usagers un droit limité, non exclusif, non transmissible, restreint et déterminé dans le temps d'utiliser le service conformément à sa destination et aux présentes dispositions ainsi que celui d'attribuer à leurs collaboratrices et collaborateurs un compte et de leur permettre d'utiliser le service aux mêmes conditions.
- 2.2. Les usagères et usagers ne sont autorisés ni à modifier le service, eux-mêmes ou avec l'aide de tiers, ni à créer une œuvre dérivée à partir de celui-ci.
- 2.3. Tout droit de la propriété intellectuelle du canton sur le service est réservé. Les usagères et usagers n'acquièrent aucun droit en la matière; seul le recours au service est autorisé dans la mesure prévue par les présentes conditions d'utilisation.

3. Prestations d'assistance

- 3.1. Le canton fournit, en rapport avec l'utilisation du service, des prestations d'assistance dans les limites des descriptions ci-après. Les moyens de contacter le centre d'assistance sont indiqués au chiffre 1.3.
- 3.2. Le canton met périodiquement de nouvelles versions du service à la disposition des usagères et usagers. Il les informe dès que possible des mises à jour prévues et des développements et modifications les concernant.
- 3.3. Les usagères et usagers peuvent annoncer au centre d'assistance du canton les dysfonctionnements qu'ils constatent et documentent. Le canton analyse et tente de corriger en particulier ceux qui entravent l'exploitation du système.
- 3.4. Le centre d'assistance du canton est responsable de la gestion de l'utilisation et offre aux usagères et usagers, en matière d'assistance et de création de comptes, les prestations suivantes:
 - a) Création des comptes
 - b) Désactivation des comptes

- 3.5. Toute autre prestation d'assistance de la part du canton est en principe payante et fait l'objet d'un accord distinct. Cela vaut en particulier pour le soutien technique lié à la connexion ou à l'utilisation du service et pour les éventuelles adaptations spécifiquement demandées. Les requêtes doivent être soumises au centre d'assistance conformément au chiffre 1.3.

4. Gratuité

Le canton met le service gratuitement à la disposition des usagères et usagers et leur offre gracieusement les prestations d'assistance au sens des chiffres **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** à 3.4.

5. Obligations des usagères et usagers

- 5.1. Les usagères et usagers répondent du comportement des personnes dotées d'un compte à leur demande. Il leur appartient d'obliger ces personnes à respecter les présentes conditions d'utilisation et, en particulier, à s'abstenir de divulguer leurs données d'accès à des tiers non autorisés, à conserver ces dernières scrupuleusement et à les protéger contre tout accès de la part de tiers.
- 5.2. Les usagères et usagers sont responsables du fait que les personnes dotées d'un compte à leur demande utilisent l'interface sans enfreindre les présentes conditions d'utilisation, sans violer de droits de tiers (p. ex. droits d'auteur, droits sur les biens immatériels divers, droits d'action de tout genre, droits de propriété et autres droits réels, droits de la personnalité) ni de dispositions légales et sans porter atteinte aux bonnes mœurs.
- 5.3. Les usagères et usagers s'assurent eux-mêmes que l'utilisation faite du service par les personnes dotées d'un compte à leur demande respecte les lois et ordonnances applicables ainsi que leurs règlements et directives internes.
- 5.4. Les usagères et usagers désignent la personne en leur sein qui est responsable de l'utilisation du service et endosse le rôle d'interlocutrice principale pour le canton. À chaque fois qu'une nouvelle personne responsable doit être désignée, ce dernier en est informé.
- 5.5. Le canton est autorisé à prendre des mesures techniques permettant de détecter les usages abusifs ou potentiellement dommageables du service, de les traquer et de les empêcher. Il lui est aussi permis de bloquer un compte sans préavis si une utilisation contraire au droit ou aux clauses contractuelles ou encore des cas d'incidents de sécurité sont suspectés. Le canton n'a toutefois aucune obligation contractuelle généralisée en matière de monitoring ou de vérification.

6. Durée d'utilisation

- 6.1. La mise à disposition du service à titre gratuit relève du bon vouloir du canton. Ce dernier peut donc à tout moment révoquer le droit d'utilisation lié à la plateforme et suspendre les prestations d'assistance. Il en informe les usagères et usagers dans les meilleurs délais. Une révocation immédiate au sens d'une résiliation pour de justes motifs est laissée à la discrétion du canton lorsque les usagères et usagers violent les présentes conditions d'utilisation sur le fond.

- 6.2. Les usagères et usagers sont à tout moment libres d'arrêter d'utiliser le service et de recourir aux prestations d'assistance.

7. Garantie et responsabilité

Le service et les prestations d'assistance sont proposés gratuitement aux usagères et usagers. Le canton décline donc, dans la mesure permise par la loi, toute garantie et responsabilité en rapport avec l'utilisation du service ou en rapport avec le recours aux prestations d'assistance. Les usagères et usagers répondent du comportement des personnes dotées d'un compte à leur demande comme du leur et sans restriction.